

N° 2024-093

## BUDGET PRINCIPAL 2024 – ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR

L'an deux mil vingt-quatre le 06 novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le trente octobre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUCOGNON Guy, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian

### Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI)  
MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), DUC Jacques (donne pouvoir à Mme Muriel LIMONTA VERTHIER)

### Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse  
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 16	Absents : 11	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	--------------	------------------

Le président rappelle au conseil que Mme BOIS, Comptable public, a notifié à la Communauté de Communes les Versants d'Aime, en date du 17 octobre 2024, 2 listes de titres de recettes émis entre 2018 et 2022, dont elle a constaté le caractère irrécouvrable, malgré toutes les diligences effectuées.

BUDGET 65000 - LES VERSANTS D'AIME : liste n°5947070131 pour un montant de 97.00 € concernant des créances de :

- Déchetterie pour 55.00 € (1 titre),
- Maison des Arts pour 42,00 € (1 titre)

BUDGET 65000 - LES VERSANTS D'AIME : liste n°6748649731 pour un montant de 79.45 € concernant des créances de :

- Crèche pour 78.65 € (9 titres),
- Ecole de musique pour 0.80 € (2 titres)

Pour ces titres, le comptable invoque soit une créance dont le montant est inférieur au seuil de poursuite, soit la combinaison infructueuse d'actes de poursuite.

Le montant total de ces admissions en non-valeur se traduit par un mandat imputé en compte de charges, à l'article 6541. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE l'admission de ces titres en non-valeur, telle que présentée ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LE 06 NOVEMBRE 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTOISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX